



Cahier des charges

1. Création / actualisation

Etabli le 01.11.2018 Parⁱ Anastasia Avilés Benitez Remplace la version du 30.04.2017

2. Identification du poste

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Service **Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)** N° serviceⁱ

Entité structurelleⁱ Pôle construction N° de poste

Libellé emploi-type Architecte représentant du maître d'ouvrage N° emploi-typeⁱ 132

Intitulé libre du poste Architecte-Chef-fe de projets Chaîne 257 Niveau 13

3. Missions générales du poste

- Assurer la fonction de chef-fe de projet des investissements d'extension, de modernisation et d'entretien des EMS reconnus d'intérêt public de la région Est du Canton.
- 2. Appliquer et contribuer à améliorer la cadre légal et normatif en lien avec la planification et les investissements d'extension, de modernisation et d'entretien des EMS.
- Participer à l'élaboration de la planification cantonale des lits de gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé.
- 4. Contribuer aux études, consultations et groupes de travail divers.
- 5. Développer le suivi des Centres d'accueil temporaires (CAT).

4. Catégorie de cadre et conduite hiérarchique

Catégorie de cadre ⁱ Cadre expert-e sans conduite Nombre de personnes directement subordonnées ⁱ 0

5. Suppléance prévue

□ NON ⋈ OUI Libellé du/des poste·s Responsable du pôle construction, autre architecte du pôle

© Etat de Vaud 2018 p. 1/4

6. Missions et activités

Assurer la fonction de chef-fe de projet des investissements d'extension, de modernisation et d'entretien des EMS reconnus d'intérêt public de la région Est du Canton.

60 %

Accompagner les entités maîtres d'ouvrage dans les phases de planification des travaux de construction et modernisation des EMS reconnus d'intérêt public.

Participer à l'élaboration des règlements-programmes des concours d'architecture d'EMS, aux séances de jury de concours d'architecture d'EMS et aux séances de commission de construction d'EMS.

En tant que membre de la Commission de construction, en sus du rôle de conseil au MO et ses mandataires sur l'ensemble des aspects architecturaux, administratifs et techniques, veiller à la bonne application des normes des DAEMS éditées par le DSAS, au respect des normes relatives aux personnes en situation de handicap et à l'hygiène, au respect des règles relatives aux marchés publics, au respect des exigences légales concernant l'énergie et la sécurité incendie, au respect du coût annoncé et des délais de résiliation.

Elaborer les fiches pour la CTSAP et les propositions au Conseil d'Etat pour les demandes de crédit d'études et de construction, alternativement pour les demandes de redevances en collaboration avec les économistes.

Contrôler les coûts et les délais de projets, les décomptes intermédiaires et finaux du maître d'ouvrage en collaboration avec les économistes.

Suivre des travaux et traiter la correspondance liée aux investissements dans le cycle de vie des EMS.

Encadrer les architectes mandataires engagés pour des projets d'EMS.

Instruire sur les règles de gestion des projets fixées dans les instructions administratives techniques relatives à la construction ou la modernisation des EMS éditées par le DSAS, sur le contenu et le mode de présentation des documents à soumettre aux divers étapes de validation officielle du projet, etc.

Suivre les travaux d'entretien lourd.

6.2. Appliquer et contribuer à améliorer la cadre légal et normatif en lien avec la planification et les investissements d'extension, de modernisation et d'entretien des EMS.

5 %

Veiller à l'application du cadre légal et normatif en lien avec les investissements d'extension, de modernisation et d'entretien des EMS (LPFES et ses réglements d'application, DAEMS, Instructions techniques et administratives, architecturales, etc.).

Participer à des groupes de travail en relation avec l'évolution du cadre légal et normatif (GT mandatés par la CIH, groupes adhoc, autres).

Fournir un préavis architectural lors du renouvellement des autorisations d'exploiter (EMS et CAT) ou d'autres autorisations spéciales.

Suivre les dossiers CAMAC.

Participer à la mise en place des recommandations du CCF et de la Cour de Comptes.

6.3. Participer à l'élaboration de la planification cantonale des lits de gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé.

10 %

Participer à l'élaboration du PIMEMS et à son suivi.

Analyser les différentes propositions de projets de la région Est du canton.

Participer et déterminer les priorités des besoins selon la planification cantonale.

Assurer le suivi et le développement des projets institutionnels et architecturaux.

© Etat de Vaud 2018 p. 2/4

6.4. Contribuer aux études, consultations et groupes de travail divers.

5 %

Répondre aux consultations des différents services cantonaux ou d'autres cantons en relation avec la construction des EMS.

Elaborer des statistiques en lien avec les infratructures d'hébergement en collaboration avec les économistes.

Participer aux groupes inter-service d'architectes pour des projets de l'Etat de Vaud.

6.5. Développer le suivi des Centres d'accueil temporaires (CAT).

20 %

Participer à la détermination des besoins selon la planification cantonale.

Accompagner les entités et ses mandataires dans le développementarchitectural des projets de modification ou de création des CAT extra-muros.

Analyser sous le plan architectural les différentes propositions de CAT extra-muros à l'échelle du Canton en collaboration avec un autre architecte.

Participer au processus de validation pour les CAT extra-muros du canton.

Veiller au respect des exigences architecturales pour les CAT extra-muros du canton.

7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées à la / au titulaire

8. Profil attendu	
8.1. Formation de base / Titre	
Diplôme d'architecte EPF ou HES ou inscription REG A ou titre jugé équivalent.	⊠Exigé □Souhaité
	□Exigé □Souhaité
8.2. Formation complémentaire / Titre	
Formation en économie de la construction	□Exigé ⊠Souhaité
Permis de conduire	⊠Exigé □Souhaité
8.3. Expérience professionnelle / Domaine ou activités	
Pratique professionnelle, en règle générale, au minimum	8 ans
Conduite réussie de projets d'architecture importants	5 ans
8.4. Connaissances et capacités particulières / Domaine ou activités	
Suivi du marché immobilier (prix, baux, exigences architecturales en matière de sécurité, etc).	□Exigé ⊠Souhaité
Projets d'architecture (projets, plans, budgets, planification des travaux, etc).	□Exigé ⊠Souhaité

9. Compétences

Compétences socles ACV (prédéterminées)

© Etat de Vaud 2018 p. 3/4

01. Sens des responsabilités et éthique du service pub02. Capacité d'adaptation et flexibilité06. Ecoute et communication	olic	
Compétences transversales spécifiques au poste (à sélectionner, issues du modèle de compétences ACV)		
08. Esprit d'entraide et de collaboration16. Capacité d'analyse et de synthèse [M]09. Orientation client12. Organisation et gestion de son temps		
Compétences métier (rédaction libre, selon le référentiel en vigueur dans le service)		
Aisance rédactionnelle Maitrise des outils informatiques, en particulier Excel		
Compétences managériales (cocher la case si conduite)	i	
, P		
10. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)		
11. Signatures		
L'autorité d'engagement	Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.	
Fabrice Ghelfi, Directeur Général		
Le 01 novembre 2018	Le	
Signature	Signature	

© Etat de Vaud 2018 p. 4/4